



Charte de SAW-B

Créée en 1981, SAW-B est le lieu d'échange et de solidarité pluraliste de l'Économie sociale wallonne et bruxelloise. A ce titre, elle regroupe des associations, des coopératives, des sociétés, des fondations et des centres de recherche actifs dans l'économie sociale, ainsi que des fédérations sectorielles du secteur. Sont également membres à titre personnel, des individus partageant les valeurs et les objectifs de la fédération et souhaitant lui marquer leur soutien.

Ensemble, dans un esprit de subsidiarité⁽¹⁾, de coopération et d'efficacité, ils poursuivent les objectifs suivants : le soutien, la création et le développement d'activités économiques socialement utiles. Ces activités affirment la primauté de la personne sur le capital et sont créatrices d'emplois durables et de qualité. Les valeurs qui soutiennent leurs actions sont celles qui ont présidé à la création de la fédération et qui, aujourd'hui encore, mobilisent ses membres, à savoir : la solidarité, le pluralisme, l'innovation et la recherche d'alternatives à un modèle économique dominant.

L'objectif de SAW-B est de mettre en lien les différents acteurs de l'économie sociale pour faciliter des réflexions communes, des synergies, développer des prestations et défendre les intérêts de ce secteur de l'économie auprès des autres acteurs de l'économie sociale, des pouvoirs publics et du secteur privé.

La signature de la Charte qui suit est un acte volontaire mais néanmoins incontournable pour les membres de SAW-B. Elle engage celui qui y adhère à réaliser progressivement les termes de la Charte et à déployer tous ses efforts pour les faire partager à ses réseaux. De même, elle l'engage à les traduire dans ses activités comme dans ses relations avec le secteur privé et les pouvoirs publics.

La charte énonce les principes et les valeurs que nous défendons. Elle vise à inscrire l'engagement des entreprises signataires dans une démarche de progrès, à savoir que tous les signataires s'engagent à améliorer leurs pratiques pour mieux rencontrer les objectifs décrits et à accepter le principe d'une évaluation externe (entre membres de SAW-B). SAW-B et son équipe mettront au service des membres tous les moyens et outils dont ils disposent en vue de les aider dans cette démarche de progression.

Les membres effectifs de SAW-B et SAW-B s'engagent à :

Favoriser la création d'activités socialement utiles

- Favoriser la production de biens, de services ou de savoirs bénéfiques à la collectivité et au développement de chacun.
- Tendrer à intégrer les principes de développement durable dans sa dimension environnementale, à savoir favoriser la limitation des déchets et des pollutions, les économies d'énergie, le respect du patrimoine naturel, etc

Asseoir la primauté de la personne sur le profit financier

- Favoriser la constitution et la préservation de patrimoines collectifs et répartir équitablement les résultats financiers de l'entreprise.
- Satisfaire équitablement les intérêts spécifiques de tous les acteurs concernés par les activités de l'entreprise.

Favoriser des modes d'organisation démocratiques appropriés

- Organiser l'implication des travailleurs et des bénévoles dans le fonctionnement de l'entreprise.
- Permettre à toutes les personnes impliquées par l'activité de participer à l'élaboration des objectifs en vue d'une démocratie au sein de l'entreprise.
- Mettre en œuvre des formations aux pédagogies émancipatrices pour favoriser de réels modes d'organisation démocratique.
- Mettre en place les moyens d'une information transparente, nécessaire à l'implication réelle des personnes concernées par l'action ou l'activité.
- Veiller à l'émancipation des travailleurs à travers les activités de l'entreprise.

Viser la pérennité et la qualité des emplois

- Viser la pérennité des emplois.
- Lutter contre les exclusions et les discriminations de type ethnique, politique, philosophique ou religieux face à l'emploi et à l'activité. Favoriser les conditions de l'égalité entre les personnes.
- Organiser l'évolution (en terme de compétence et de fonction) et l'épanouissement de toutes les personnes impliquées dans l'activité.
- Offrir le meilleur statut possible aux travailleurs et veiller au respect de toutes les législations relatives au travail.
- Favoriser l'égalité homme-femme et en particulier l'égalité à l'embauche et un accès égal des femmes comme des hommes aux postes à responsabilités.

Viser l'autonomie de gestion

- Viser à développer des relations harmonieuses et autonomes vis-à-vis des pouvoirs publics et du secteur privé.

Viser la qualité des produits et services rendus

- Maintenir un souci constant de la qualité des produits et services, en accord avec les principes qui animent le secteur de l'économie sociale et si possible, via l'application de procédures et de méthodes de gestion innovantes.
- Veiller à la plus grande accessibilité des produits et services proposés, dans un souci de construction d'une alternative sociétale.

Coopérer et s'impliquer sur le plan local, régional et international

- Soutenir le développement local de toutes les parties prenantes.
- Favoriser la coopération plutôt que la compétition.
- Favoriser les synergies et la mutualisation des expériences.
- Prendre en compte les conséquences de l'activité sur le territoire.
- Respecter le principe de subsidiarité dans les activités menées.
- Soutenir, dans la mesure de ses possibilités, le développement économique et social des pays en voie de développement.

Les membres de SAW-B s'engagent envers SAW-B à :

- Participer, dans la mesure du possible, aux activités qu'elle organise.
- Participer activement à la construction du rôle de plateforme de SAW-B, notamment en lui transmettant, dans un esprit de transparence et d'entraide entre membres, toutes les informations utiles.
- Attirer son attention sur tous les enjeux et évolutions relatifs au secteur ou sous-secteur qui l'occupe.
- Exprimer ses besoins et attentes de manière explicite aux membres de l'équipe concernés.
- Contribuer à la mise en réseau, la coopération et la mutualisation entre les membres de SAW-B.

Les membres s'engagent envers les autres membres à :

- Faire profiter de leur expérience et de leur savoir en matière de formation, de création d'entreprise, de gestion quotidienne, de mise en place de système qualité, etc.
- Lorsque leurs activités se situent dans un même secteur, à respecter les règles d'une saine concurrence.

Les membres à titre personnel s'engagent à :

- Participer aussi activement que possible à la vie de SAW-B (événements, assemblées générales, etc).
- Dans la mesure de leur possible et de déontologie, faire profiter l'équipe et les membres de leur expertise et de leur réseau.

Signatures

(1) Le principe de subsidiarité désigne le fait que SAW-B n'intervient qu'en renfort et en seconde ligne, lorsque ses membres ou partenaires ne peuvent intervenir eux-mêmes aussi efficacement.